



HAL
open science

La monographie d'architecture

Jean-Marie Pérouse de Montclos

► **To cite this version:**

Jean-Marie Pérouse de Montclos. La monographie d'architecture. Ministère de la Culture, 10, 64 p., 2003, Documents & Méthodes. hal-02346039

HAL Id: hal-02346039

<https://hal.science/hal-02346039>

Submitted on 4 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - ShareAlike 4.0 International License

DOCUMENTS & METHODES, n° 10

La monographie d'architecture

par

Jean-Marie Pérouse de Montclos

AVANT-PROPOS

La méthode mise en place pour conduire l'Inventaire général pourrait se résumer, à grands traits, par une dualité de modes d'approche : le recensement et l'étude. Moins opposés qu'il n'y paraît, employés en parallèle ou successivement sur des aires d'étude qui vont du quartier au canton, de la ville au département, ils permettent de prendre en compte la diversité patrimoniale aux différentes échelles territoriales, tout en s'appuyant sur un dénominateur commun (identification, localisation, datation, auteur et image). La traduction cartographique, point de départ de l'analyse mais aussi premier résultat d'un travail d'inventaire, en constitue l'argument essentiel.

Si le recensement se limite, dans ses objectifs, à la collecte de ces données minimales, l'étude quant à elle, a une ambition beaucoup plus large et s'applique à toutes sortes d'objets aux contours multiples et aux dimensions très variables. L'étude urbaine (ville, quartiers, aménagements urbains), celle des réseaux, peuvent s'appuyer solidement sur la méthodologie de l'étude monographique des édifices. Ces études reposent toutes sur l'articulation entre l'analyse historique, née de la confrontation entre les sources, manuscrites ou figurées, organisées de manière sélective et critique, donc toujours interprétées, et une observation approfondie de l'œuvre faisant l'objet d'une description raisonnée par le texte et par l'image, pour aboutir à une conclusion.

La normalisation d'une description structurée et l'emploi d'un vocabulaire rigoureux ne sont là que pour mieux guider la lecture et rendre les résultats comparables ; la place importante faite à l'illustration graphique et photographique, la théorisation de l'articulation entre le texte et l'image, visent à mettre en place une méthodologie descriptive raisonnée pour une meilleure économie du discours sur l'objet concerné. Le but n'est donc pas l'accumulation de monographies, qu'il s'agisse de villes ou d'édifices, mais la préparation de synthèses les plus précises possible, permettant de donner les caractéristiques des œuvres en les situant dans l'espace et dans le temps. Comparées entre elles, ces monographies contribuent à la mise en place d'une lecture fine des grands courants qui viennent inscrire l'histoire de l'art et de l'architecture dans l'histoire en faisant apparaître des singularités et des récurrences, des moments précurseurs et des mouvements de fond.

L'importance de l'écriture (ou de la réécriture) de la monographie d'édifices qui s'imposent d'emblée comme des édifices majeurs n'est guère contestable. L'Inventaire topographique inscrit la monographie dans une analyse détaillée du contexte spatial, basée sur la prise en compte de l'importance du tissu dans lequel s'inscrit un édifice. La mise en évidence de ce réseau complexe, du territoire à l'objet contenu, vient compléter la compréhension de l'œuvre architecturale. Les compétences mobilisées aux différentes échelles territoriales, internationales, nationales ou régionales, permettent aussi d'affiner les évaluations nécessaires.

Les édifices plus modestes ne prennent sens que dans le cadre d'études collectives, appliquées à des familles architecturales. Ces études, également bâties selon les principes de la monographie, articulant historique, description et synthèse, permettent d'identifier, parmi un nombre plus ou moins important d'œuvres, celles qui doivent faire l'objet d'une étude spécifique. Le caractère exceptionnel d'une maison ou d'une ferme est toujours relatif, mais il peut être objectivé selon un double critère. Le premier repose sur la mise en évidence de la singularité d'un édifice. Cette singularité est bien entendu toujours définie par rapport au corpus envisagé (telle famille d'œuvres, dans tel cadre territorial). Le second critère s'appuie sur une démarche d'ordre typologique. La sélection a alors pour objectif d'approfondir, par des monographies développées, l'analyse individuelle des édifices que l'étude collective a permis de désigner comme représentatifs d'un « type », résultat du croisement de données morphologiques, fonctionnelles et chronologiques. Cette approche collective n'est évidemment pertinente que sur des corpus numériquement significatifs : par exemple la maison à l'échelle d'un canton, l'église à l'échelle

d'un département. On comprend donc mieux la place centrale qu'occupe l'étude monographique dans le dispositif méthodologique nécessaire à la réalisation des inventaires.

*

Le texte initial du présent ouvrage, repris ici avec un certain nombre de modifications et de mises à jour, était la partie centrale du manuscrit diffusé dans les services régionaux de l'Inventaire en 1978 sous l'intitulé *Livret architecture*. L'ensemble constituait à la fois l'aboutissement de l'expérience de l'inventaire fondamental, basée sur la monographie, et la mise sur pied des études collectives. C'est sur ce texte essentiel que s'est appuyée la pratique quotidienne des équipes. La première partie, élargie au champ des objets mobiliers, a été publiée en 2001 dans la collection Documents & méthodes et porte le titre *Principes, méthode et conduite de l'Inventaire général*. La parution de la *Monographie d'architecture* rendra accessible à un plus large public un texte visant à permettre une meilleure lecture des édifices et à rendre plus facilement exploitables les résultats des travaux de l'Inventaire général.

Après l'ouvrage *Principes, méthode et conduite de l'Inventaire général*, la monographie d'architecture constitue le deuxième document d'une série méthodologique qui sera complétée par la publication de deux autres livrets : la *Méthodologie des études urbaines* et la *Monographie d'objets*.

La reprise du manuscrit, coordonnée par Renaud Benoit-Cattin, conservateur régional de l'Inventaire du Nord-Pas-de-Calais, a bénéficié du concours de :

Georges Coste, conservateur, chargé des synthèses, des statistiques et de la valorisation des données de l'Inventaire général à la Sous-direction des études, de la documentation et de l'Inventaire

Bernard Ducouret, conservateur, service régional de l'Inventaire de Rhône-Alpes

Bruno Malinverno, conservateur, chargé des bases de données, de la méthodologie du dossier électronique et de l'image à la Sous-Direction des études, de la documentation et de l'Inventaire

Jannie Mayer, conservateur, responsable du Centre de recherches des monuments historiques

Christian Trézin, conservateur régional de l'Inventaire du Centre

Hélène Verdier, conservateur, chef du bureau de la recherche et de la méthodologie à la Sous-direction des études, de la documentation et de l'Inventaire

SOMMAIRE

LA MONOGRAPHIE D'ARCHITECTURE

AVERTISSEMENT	10
CHAPITRE I : LA RECHERCHE HISTORIQUE	11
I. PROGRAMME ET METHODE DE LA RECHERCHE HISTORIQUE	12
1. Contenu de la recherche	12
A. Travaux historiques	12
B. Sources	12
a) Vérification des références des travaux historiques	12
b) Recherches de nouvelles sources	13
c) Marques et inscriptions portées par l'œuvre	13
d) Méthode de traitement des marques et inscriptions	14
<i>Méthode de transcription des inscriptions</i>	15
<i>Cas particulier des marques de tâcheron</i>	15
2. Normalisation du vocabulaire et de la syntaxe	16
A. Termes d'architecture	16
B. Maître de l'ouvrage et maître de l'œuvre	16
C. Styles	17
D. Datation	17
II. PRODUITS DE LA RECHERCHE HISTORIQUE	17
1. Documentation	17
A. Contenu	17
B. Présentation	18
a) Rédaction des titres et adresses	18
b) Ordre de présentation	18
2. Historique	18
A. Contenu	18
B. Présentation	19
a) Plan d'exposé	19
b) Justifications	20
3. Annexes et illustrations	20
A. Textes inédits relatifs à l'histoire de l'œuvre	21
B. Projets, restitutions graphiques	21
C. Vues anciennes et relevés anciens	21
D. Inscriptions relatives au contexte historique	21
E. Informations historiques complémentaires	21
CHAPITRE II : LA DESCRIPTION	23
I. remarques préliminaires	24
1. Description par le texte et description par l'image	24
2. Les apports d'autres techniques	26
A. La stratigraphie	26
B. La pétrographie	26
C. La dendrochronologie	26

II. CONTENU THEORIQUE DE LA DESCRIPTION D'UN EDIFICE	26
1. La situation	30
A. Le milieu naturel	30
B. Le milieu construit	30
C. Le milieu économique et social	31
2. La composition d'ensemble	31
3. Les matériaux	32
4. La structure	32
5. Les élévations	34
6. Les couvertures	35
A. Genre	35
B. Forme	35
C. Mise en œuvre des matériaux de couverture	36
D. Charpente	36
<i>Plan théorique d'analyse d'une charpente</i>	36
E. Accessoires	37
7. La distribution	38
A. La division de l'espace intérieur	38
B. La répartition des fonctions	38
C. Les communications	38
D. Les pièces	38
<i>Plan théorique de la description des pièces</i>	39
8. Les escaliers	40
A. Emplacement de la description	40
B. Plan de la description	40
<i>Plan théorique de la description d'un escalier</i>	40
C. Sélection des escaliers à décrire	41
9. Récapitulation des entrées de la description	42
<i>Tableau récapitulatif</i>	42
III. MOYENS DE LA DESCRIPTION D'UN EDIFICE	44
1. L'illustration photographique	44
A. Composition d'ensemble	45
B. Volumes et élévations	45
C. Détails	46
2. L'illustration graphique	46
A. Cartes, plans de situation et plans-masses	48
B. Plans au sol, plans d'étage, etc.	49
a) Pour un édifice à vaisseaux	49
b) Pour un édifice à étages	49
c) Plans de détail	50
C. Relevés d'élévation	50
D. Coupes	51
E. Profils	52
F. Représentation en trois dimensions	52
3. L'élaboration de l'illustration	52
4. Le texte descriptif	53
A. Situation et composition d'ensemble	54
B. Matériaux	54
C. Structure	54
<i>Exemple d'un exposé de structure</i>	56
D. Elévations	56
E. Couvertures	56
F. Distribution intérieure	56
G. Escaliers	57
IV - DESCRIPTION D'UN EDICULE ET D'UN OUVRAGE D'ART	57
1. Situation	57

2. Matériaux _____	58
3. Composition _____	58
4. Dimensions _____	58
CHAPITRE III : LES CONCLUSIONS _____	60
I. Présentation du parti général ou des partis généraux successifs _____	61
II. Synthèse des observations concernant l'homogénéité de l'œuvre _____	62
III. Essai de datation des parties _____	62
IV. Essai de restitution _____	63
V. Mise en place de l'œuvre dans l'évolution générale de l'architecture _____	64

AVERTISSEMENT

Nous ne prétendons présenter ni une théorie de l'architecture, ni un exposé sur les méthodes de l'histoire appliquées à l'étude de ce domaine. On ne trouvera donc ici ni la bibliographie générale des études historiques et techniques sur l'architecture, ni les recommandations qui permettraient d'aborder les problèmes de fond posés par le sujet. Ce texte définit simplement les conditions d'analyse des œuvres d'architecture dans le cadre de l'Inventaire général : ces conditions pourront bien sûr s'appliquer en dehors de ce cadre, mais les recommandations tendant à contenir l'étude dans certaines limites ne s'appliquent évidemment qu'à celui-ci.

Rappelons d'emblée que la monographie renferme quelquefois une matière très complexe. On peut être amené à distinguer, à l'intérieur de celle-ci, l'œuvre antérieure de l'œuvre existante : pour cela, il faut qu'il y ait une nette solution de continuité dans l'histoire des constructions réalisées sur le même fonds. Il peut être jugé nécessaire de distinguer encore les parties secondaires séparées de la masse principale par une rupture dans l'espace et dans le temps. En règle générale, ces distinctions n'apparaissent qu'à l'intérieur des cinq parties « canoniques » de la monographie que sont l'historique, la description, les conclusions, la documentation et les annexes. Cependant, dans les cas de discontinuité fortement marquée, on peut faire prévaloir des divisions « topiques » (ex. : édifice antérieur : historique, conclusions, documentation ; édifice actuel : historique, description, etc.) Nous consacrons un chapitre à chacune des trois premières parties : historique, description et conclusions. Les questions concernant les deux dernières parties (documentation et annexes) sont traitées dans le premier chapitre, qui concerne la recherche historique.

CHAPITRE I : LA RECHERCHE HISTORIQUE

I. PROGRAMME ET METHODE DE LA RECHERCHE HISTORIQUE

La recherche historique doit précéder l'analyse de l'œuvre. Il n'y a que les cas d'urgence qui peuvent justifier qu'il en soit autrement. La pertinence des observations faites sur l'œuvre est singulièrement renforcée par la connaissance des données historiques. Cependant, la recherche historique n'est pas nécessairement arrivée à son terme quand commence l'analyse de l'œuvre. Un retour raisonné à certaines sources peut permettre de conforter cette analyse.

1. Contenu de la recherche

La recherche historique est une tâche permanente, jamais achevée. Nous limitons ici la présentation au programme systématique de recherche à mener pour ouvrir une monographie. Un dossier d'inventaire reste ouvert à tout enrichissement ou correction.

A. Travaux historiques

L'ensemble des travaux historiques (imprimés ou manuscrits) consacrés à l'œuvre doit être exploité. Cela va de soi pour les monographies. Pour les ouvrages généraux, le dépouillement sera limité à ceux qui sont cités dans le fascicule régional du *Répertoire des Inventaires*.

Les travaux historiques sont en outre exploités :

- pour vérifier ou préciser l'identité (noms, prénoms, titres) des maîtres d'œuvre et des maîtres d'ouvrage : consultation des dictionnaires d'artistes, notamment du Thieme und Becker, du RILA, du *Dictionnaire de biographie française*, etc. ;
- pour interpréter les inscriptions et marques relevées sur l'œuvre, en particulier pour l'identification des blasons : consultation des armoriaux.

B. Sources

a) Vérification des références des travaux historiques

On ne retournera aux sources citées dans les travaux historiques que pour les références essentielles, c'est-à-dire celles qui concernent directement la datation ou l'attribution des principales campagnes de construction. On pourra s'abstenir de cette vérification dans le cas des

monographies donnant des références dont la fiabilité est reconnue. Il faut se garder de vouloir reprendre en sous-œuvre tout l'acquis de la recherche historique.

b) Recherches de nouvelles sources

La recherche de nouvelles sources sera limitée à l'exploitation de fonds documentaires classés (ou répertoriés) de façon topographique et de ceux dont le contenu a une définition très proche de celle de l'inventaire lui-même, notamment des fonds de documents figurés (projets, vues anciennes, etc.)

c) Marques et inscriptions portées par l'œuvre

L'inventaire n'est pas un corpus d'inscriptions. C'est essentiellement le contenu des marques et inscriptions qu'il importe d'enregistrer : celles-ci sont donc considérées comme des sources et non comme des œuvres justiciables par elles-mêmes d'une étude. La forme, qui a tant d'importance en épigraphie, n'est décrite, relevée ou photographiée ici que dans deux circonstances :

- la forme fait obstacle à la compréhension totale du sens. Faute de pouvoir enregistrer le contenu, il faut bien recueillir l'inscription ou la marque dans sa forme. C'est vrai du blason, par exemple : il n'est décrit que si les armes ne peuvent être identifiées ;
- la forme fait partie de la composition de l'œuvre : elle a une valeur ornementale.

La place que doivent occuper les marques et inscriptions dans la documentation de l'Inventaire général varie suivant leur contenu.

On distingue :

- les marques et inscriptions directement relatives à la construction de l'œuvre (ex. : marques de tâcheron, plaque de fondation, croix de consécration), ou à sa destination (ex. : outils sur une maison d'artisan, ...) qui sont placées dans l'historique. Cependant, les marques de pose sont renvoyées à la description ;
- les marques et inscriptions relatives à l'histoire générale (ex. : plaque commémorative d'un événement historique) qui sont renvoyées dans les annexes ;
- les marques et inscriptions « rituelles » (ex. : extrait d'un texte sacré sur la façade d'une église), qui relèvent de la description.

Les marques de tâcheron posent un problème particulièrement embarrassant. Bien que difficiles à distinguer d'autres marques lapidaires, leur intérêt est indéniable. Mais leur exploitation devrait s'appuyer sur un relevé donnant tout le détail de l'appareil, relevé qui ne figure pas en principe dans la monographie d'inventaire. Les transcriptions en tableaux imposent un travail encore considérable pour un résultat très limité. Sauf à reproduire, le cas échéant, les relevés ou tableaux trouvés dans les travaux historiques, on se contentera de signaler la présence de ces marques et leur localisation approximative. Nous verrons que certains développements de la description pourront cependant être appuyés par des études de marques, localisées et précises.

d) Méthode de traitement des marques et inscriptions

Les marques et inscriptions ainsi retenues doivent être enregistrées et localisées ; elles doivent être également soumises à un examen critique si leur authenticité paraît douteuse ou si leur date est très postérieure au fait qu'elles rapportent.

Pour enregistrer les marques et inscriptions, on adoptera l'un des moyens suivants :

- pour les inscriptions qui ne sont pas directement relatives à l'histoire de l'œuvre et pourvu qu'elles soient explicites, on se contentera des résultats de l'analyse, c'est-à-dire que l'on négligera jusqu'aux formes linguistiques du texte ;
- pour les inscriptions relatives à l'histoire de l'œuvre, on fera une citation, complétée si nécessaire par une analyse ou une traduction. La citation ne restitue pas la forme de l'inscription ;
- pour les inscriptions dont le sens n'est pas clair ou complet, on tentera une transcription restituant par une typographie appropriée l'essentiel de la forme du texte¹ ;
- pour les marques explicites, on se contentera d'une identification (ex. : monogramme d'Henri II, armes des Rohan). Pour les blasons non identifiés, on fera une lecture héraldique.

Dans ces deux derniers cas, faute de pouvoir transcrire, identifier ou lire l'inscription ou la marque, on emploiera la photographie, le frottis ou le relevé schématique.

¹ Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. *L'édition des textes anciens, XVIe-XVIIIe siècle*, dir. Bernard Barbiche, Monique Chatenet, réd. Jean-François Belhoste, Jean Delmas, Olivier Guyotjeannin et al. Paris : Etudes, Loisirs et Patrimoine, 1990, 117 p. [Coll. Documents & Méthodes n° 3].

Méthode de transcription des inscriptions

On s'abstiendra de toute restitution ou correction.

a) Typographie

L'inscription sera uniformément transcrite en capitales d'imprimerie, sans que l'on tente de rétablir l'aspect matériel des caractères (ex. : lettres enclavées, inversées).

b) Séparation des mots

Quelle que soit la formule utilisée par le scripteur (pas de séparation, séparations par intervalles ou par un signe conventionnel), on se contentera de l'usage courant d'un intervalle.

c) Retours à la ligne et autres coupures du texte

Les retours à la ligne que présente l'inscription ne seront pas réalisés, mais remplacés par le signe : /. On utilisera le même signe de séparation lorsque l'inscription comporte des coupures comparables au retour à la ligne : retours pour les inscriptions en bordure ou sur phylactères, etc.

d) Éléments hétérogènes

Les éléments non linguistiques enclavés dans l'inscription seront identifiés en lettres minuscules ou dessinés et mis entre crochets.

FECIT [un cœur] ANNO MCIII

e) Lacunes

- Lettres dont la lecture est incertaine, mettre la lettre entre crochets.
- Lettres illisibles dont le nombre est déterminable, mettre entre crochets un tiret par lettre ou, si elles sont nombreuses, un chiffre entouré de tirets : [---] [---10---].
- Lettres illisibles ou absentes dont le nombre est indéterminable, mettre des points de suspension entre crochets : [...].

Cas particulier des marques de tâcheron

a) Relevé schématique

L'identification de chaque marque est parfois difficile du fait que celle-ci peut avoir perdu, au moment de la

pose, l'orientation que le tailleur lui avait initialement donnée. Si l'on ne reconstitue pas, fût-ce arbitrairement, un sens de lecture, on prend le risque d'identifier comme deux marques distinctes ce qui ne constitue en réalité que deux positions d'une même marque. L'identification passe en particulier par des classements rigoureux :

- d'abord les lettres et les chiffres, évidemment représentés debout ;
- viennent ensuite, successivement, les marques représentant ou suggérant un objet concret, un symbole abstrait ou une figure de géométrie.

b) Tableaux et report sur les relevés généraux

Les marques sont rassemblées dans un tableau présentant dans la première colonne une numérotation ; dans la deuxième, le schéma de la marque ; dans la troisième, sa localisation sommaire. On ajoutera, si nécessaire, une quatrième colonne pour la datation de la marque et une cinquième pour l'identification du tailleur. Si l'œuvre porteuse a été relevée avec rendu de l'appareillage, le numéro de chaque marque est inscrit à la place de celle-ci sur les éléments de l'appareil.

2. Normalisation du vocabulaire et de la syntaxe

A. Termes d'architecture

Les termes techniques des textes anciens n'ont pas toujours l'acception qui a été retenue dans le vocabulaire normalisé de l'Inventaire général¹. Lorsque le texte est retranscrit, le terme ancien est cité entre guillemets (qui peuvent être les guillemets de la phrase dans laquelle le terme est compris) et suivi d'une traduction entre crochets (ex. : construction du « chevet » [c'est-à-dire le chœur ?]). On retiendra particulièrement cette seconde solution lorsque la citation du terme ancien peut enrichir la connaissance de l'évolution du vocabulaire de l'architecture. Pour qu'il y ait continuité de langage de l'historique à la description, le terme normalisé est substitué au terme ancien lorsque l'identité de sens est certaine.

B. Maître de l'ouvrage et maître de l'œuvre

Il faut réserver l'emploi de la préposition *par* au maître de l'œuvre et de la préposition *pour* au maître de l'ouvrage (ex. : église de la Sorbonne construite par Lemercier pour Richelieu).

¹ Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. Vocabulaire de l'architecture, réd. Jean-Marie Pérouse de Montclos. Paris : éditions du Patrimoine, rééd. 2000 [coll. Principes d'Analyse scientifique].

C. Styles

Les références stylistiques (roman, gothique, etc.) sont proscrites dans l'historique et ne peuvent trouver place que dans des conclusions : elles n'ont pas en effet de signification chronologique précise.

D. Datation

La datation est formulée en tenant compte du sens précis des mots et locutions suivantes :

. <u>En</u> ...	=	œuvre exécutée au cours de l'année
. <u>De ... à</u> ...	=	œuvre commencée dans la première année, achevée dans la seconde
. <u>Commencé en</u> ...	=	œuvre commencée dans l'année
. <u>Achevé en</u> ...	=	œuvre achevée dans l'année
. <u>En cours en</u> ...	=	œuvre en cours de réalisation pendant l'année
. <u>Entre ... et</u> ...	=	œuvre n'ayant pu être commencée avant la première année (terminus ante quo) et être terminée après la seconde (terminus post quem)
. <u>Après</u> ...	=	œuvre n'ayant pu être exécutée avant l'année (terminus ante quo)
. <u>Avant</u> ...	=	œuvre n'ayant pu être exécutée après l'année (terminus post quem)
. <u>Vers</u> ...	=	œuvre exécutée autour de la date

II. PRODUITS DE LA RECHERCHE HISTORIQUE

1. Documentation

A. Contenu

Sous le titre « documentation » est donnée la liste des sources et travaux historiques concernant l'œuvre. La documentation n'est a priori ni critique, ni sélective. Une sélection s'établit de facto par l'usage : seules les références utiles sont appelées dans l'historique.

Les documents qui auraient sans doute mérité d'être consultés et qui n'ont pu l'être doivent être cités avec un avertissement adéquat (ex. : ouvrage introuvable, référence non exploitée, fonds non dépouillé, etc.)

B. Présentation

a) Rédaction des titres et adresses

La documentation de la monographie s'appuie sur la bibliographie du dossier de présentation de l'aire d'étude où sont consignées les notices catalographiques complètes des ouvrages consultés. Dans le dossier monographique, l'adresse des ouvrages imprimés est simplifiée¹.

b) Ordre de présentation

On présentera d'abord, sous le nom du fonds où ils sont conservés, les pièces d'archives, les dessins, les estampes ; puis dans l'ordre alphabétique des noms d'auteurs ou des titres (pour les anonymes) les ouvrages imprimés et les travaux historiques inédits.

2. Historique

A. Contenu

L'historique est la présentation des informations données soit par la documentation, soit par les marques et inscriptions trouvées sur l'œuvre. Toute affirmation de l'historique doit être justifiée par une référence à la documentation ou par une localisation d'inscription. Faute de documentation ou d'inscription, il n'y a pas d'historique. Les interprétations archéologiques de l'œuvre ne doivent pas figurer dans l'historique. Il importe donc de bien distinguer, par exemple, les commentaires critiques d'un historien sur un texte-source, qui sont évidemment à citer avec la source, et les réflexions inspirées à certains auteurs par l'aspect de l'œuvre, qui ne peuvent être présentées qu'en conclusion (cf. chap. III), c'est-à-dire après description de ladite œuvre. C'est l'historique de la construction, et non l'histoire des événements dont l'œuvre a été le théâtre, qu'il s'agit de faire. On ne citera que les événements qui peuvent indirectement éclairer l'évolution de la construction.

L'historique fait bien sûr mention des dégradations, restaurations, consolidations. Les sources concernant les restaurations sont souvent très abondantes, presque toujours plus que les sources concernant la construction proprement dite. Il ne faut pas s'inquiéter de cette disproportion : un

¹ Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. Sous-direction des études, de la documentation et de l'Inventaire. *Constitution de références bibliographiques. Livret de prescriptions techniques*. Réd.

historique peut très bien ne rendre compte par exemple que des restaurations du XIXe siècle ou du XXe siècle.

Les immeubles par destination et les œuvres portées sont traités de manière distincte. Cependant, il faudra souvent rapporter dans l'historique de l'édifice contenant les principales données historiques recueillies pour ceux-ci (ex. : les dates de construction de l'orgue, de l'exécution des statues du portail ou de la peinture du plafond peuvent être des points de repère importants pour comprendre l'édifice). Il en est de même en ce qui concerne les édifices et édicules compris dans un ensemble. L'historique de l'ensemble s'attache principalement aux décisions relatives aux tracés et aux implantations ; mais il ne peut ignorer les principales étapes de la construction des parties constituantes (ex. : date d'un monument dans l'historique de la place sur laquelle il est érigé).

L'historique contient la description de l'œuvre telle qu'elle a été (états antérieurs) et telle qu'elle aurait pu être (projets non exécutés). Cette description est faite dans les mêmes conditions que la description de l'état actuel (cf. chap. II), c'est-à-dire que l'on n'a recours à un texte descriptif que lorsque la simple référence à un document figuré, reproduit dans l'illustration, n'est pas explicite. Lorsqu'elle l'est, le commentaire ne porte que sur la datation et l'attribution du document. Les textes décrivant un état ancien sont évidemment exploités dans les mêmes conditions.

L'étude des fonctions passées d'une œuvre relève de l'historique sauf si la fonction d'origine n'a pas connu d'évolution ; dans ce cas, l'étude de la fonction prend place dans le chapitre de la description. La recherche historique s'emploie d'abord à restituer les dénominations et les destinations d'origine. Au stade de l'étude, il faut aller plus loin et tenter de rassembler les éléments qui permettront de reconstituer (soit dans l'historique, soit dans les conclusions) les relations fonctionnelles internes (ex. : destination des pièces d'un hôtel particulier) ou externes (ex. : conséquences de mutations économiques ou techniques sur des ensembles industriels, des exploitations agricoles, ...).

B. Présentation

a) Plan d'exposé

En règle générale, l'historique n'est qu'une suite d'informations présentées dans l'ordre chronologique. On devra cependant utiliser parfois l'une ou l'autre des subdivisions suivantes :

- Œuvre antérieure
- Contexte historique
- Construction de l'œuvre

Par œuvre antérieure, nous entendons l'œuvre qui a été remplacée par l'œuvre actuelle sur le même fonds. Rappelons que c'est le fonds qui définit le sujet de la monographie. Lorsqu'il y a une importante solution de continuité dans l'histoire de la construction sur un fonds, il est bon que cette rupture se retrouve dans l'organisation de l'historique. L'œuvre antérieure est en principe complètement détruite : elle n'est donc décrite que dans l'historique. Il se peut qu'il en reste quelques éléments réemployés dans l'œuvre actuelle : ils sont décrits comme parties de celle-ci. En distinguant nettement l'historique de l'œuvre antérieure et celui de l'œuvre actuelle, on comprendra mieux qu'il ne soit plus question de la première dans la description.

Nous avons dit que les événements qui constituent les circonstances de la construction doivent être exposés. Généralement ces circonstances sont propres à chacune des campagnes de construction et ne peuvent être utilement présentées qu'en liaison étroite avec celles-ci (ex. : changement de propriétaire et construction d'un nouveau bâtiment). Cependant, l'enchaînement de ces circonstances peut avoir une logique propre, qui justifie un exposé continu du contexte historique (ex. : l'histoire politique et militaire d'une place fortifiée).

b) Justifications

Les références, aussi précises et ponctuelles que possible¹, accompagnent l'information qu'elles justifient. Les références bibliographiques sont simplifiées², et pour une information ponctuelle, on ajoutera la pagination. La localisation des marques et inscriptions constitue aussi une référence justificative.

3. Annexes et illustrations

Diverses pièces justificatives et informations historiques complémentaires sont versées dans des annexes et dans l'illustration du dossier.

¹ mises entre parenthèses ou signalées par un lien hypertexte (dans le cas d'une monographie électronique).

² Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. Sous-direction des études, de la documentation et de l'Inventaire. *Constitution de références bibliographiques. Livret de prescriptions techniques*. Réd. C. Thillou. Paris, 2000. Téléchargeable à partir de www.culture.fr/culture/inventai/extranet/

A. Textes inédits relatifs à l'histoire de l'œuvre

Pour les textes les plus longs relatifs à l'œuvre, l'historique ne contient que les conclusions de leur analyse. S'il s'agit d'un texte d'archives ou d'inscription, il est bon de le citer in extenso¹ ou de le reproduire, lorsqu'il est inédit. Les textes les plus importants déjà publiés peuvent également être versés au dossier.

B. Projets, restitutions graphiques

La reproduction des projets et des restitutions graphiques doit résulter d'un choix critique (ex. des archives du Génie, abondantes mais parfois répétitives). Seront ainsi négligés les projets de remaniement ou de restauration non exécutés ne présentant pas d'intérêt historique, stylistique ou technique particulier.

C. Vues anciennes et relevés anciens

Toutes les vues et relevés anciens non redondants sont répertoriés dans la documentation ; mais seuls ceux qui servent de justification dans l'historique ou dans les conclusions sont reproduits.

D. Inscriptions relatives au contexte historique

Les inscriptions relatives à l'histoire générale et portées par l'œuvre ne sont traitées qu'en annexe, par analyse ou transcription du texte.

E. Informations historiques complémentaires

On peut être amené à recueillir certaines informations qui, pour ne pas trouver place dans l'historique, n'en sont pas moins susceptibles d'être utiles (liste des abbés d'une abbaye, des propriétaires d'un château, etc.) et peuvent être versées en annexe.

¹ Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. *L'édition des textes anciens, XVIe-XVIIIe siècle*, dir. Bernard Barbiche, Monique Chatenet, réd. Jean-François Belhoste, Jean Delmas, Olivier Guyotjeannin et al. Paris : Etudes, Loisirs et Patrimoine, 1990, 117 p. [Coll. Documents & Méthodes, n° 3].

CHAPITRE II : LA DESCRIPTION

I. REMARQUES PRELIMINAIRES

La description est omniprésente dans la monographie. Nous avons vu que l'historique donnait la description de l'œuvre telle qu'elle a été et telle qu'elle aurait pu être. Nous verrons que les conclusions (chap. III), c'est-à-dire l'interprétation de l'œuvre, ne peuvent être formulées sans décrire. Mais il importe d'établir aussi un constat de l'état actuel de l'œuvre : c'est la description proprement dite.

1. Description par le texte et description par l'image

Les archéologues et les historiens de l'art n'ont eu pendant longtemps que le texte et quelques dessins pour représenter le sujet de leur étude. La rédaction du texte de description était l'exercice où s'exprimaient à la fois la finesse de l'analyste et l'habileté de l'écrivain : la transcription de l'œuvre en un texte fouillé et solidement « architecturé » était alors indispensable. L'utilisation croissante de la photographie a modifié cette situation, mais pas de la manière qui aurait dû s'imposer. Au lieu d'en venir à une spécialisation des fonctions respectives du texte et de l'image comme supports de la représentation de l'œuvre, l'archéologue et l'historien de l'architecture prirent bien souvent l'habitude de ne voir l'œuvre qu'à travers l'objectif du photographe et de faire du texte une sorte de paraphrase de la photographie. Il est vrai qu'ils n'étaient guère incités à réfléchir sur la fonction de l'illustration, qui restait réduite dans leurs publications.

La description traditionnelle, c'est-à-dire l'identification par le texte de tous les aspects de l'œuvre, a-t-elle pour autant perdu tout intérêt ? Il n'en est rien. Sa fonction heuristique est incontestable. La description de la photographie reste un exercice profitable.

La généralisation de l'emploi de la photographie a rendu nécessaire la redéfinition de la description. La finalité de celle-ci restant de représenter l'œuvre aussi totalement et aussi objectivement que possible, elle doit désormais inclure dans ses moyens, outre le texte, les différentes formes d'écritures photographiques et graphiques, chacun de ces moyens de description ayant ses propres spécificités.

Le relevé est une section sur l'œuvre : il rend surtout compte des organisations internes, des structures. La photographie enregistre une apparence ; on l'emploiera particulièrement dans l'étude des élévations et du décor.

La fonction du texte s'exprime par trois mots : identification, généralisation, organisation.

- Identification peut être pris ici dans son double sens. C'est d'abord la reconnaissance des similitudes. Il est toujours possible de photographier dix chapiteaux semblables, mais il est incontestablement plus rentable de n'en photographier qu'un et de constater par le texte la similitude des dix exemplaires. De plus, seul le texte permet de comparer des caractères donnés. La polysémie propre à l'image est éliminée par le texte ou par la surcharge de l'image. Fait partie du constat par le texte, l'observation de reprises qui permettent d'établir les conclusions. Sans manquer à l'objectivité, on peut aller jusqu'à constater l'antériorité d'une partie sur une autre (ex. : recouvrement d'une partie par l'autre). Mais on doit constater, non interpréter. Cependant, par exception, on pourra introduire, dans la description proprement dite, quelques conclusions très ponctuelles pour régler un point de détail sur lequel on ne pourrait revenir ; mais le caractère hypothétique et hors-contexte de ces conclusions doit être nettement affirmé (ex. : « le réseau de la 3ème fenêtre, seul complet, semble refait : restauration XIXè siècle. »)

- Le traitement automatique de l'information donne au texte toute son actualité et ne peut se passer de sa médiation pour traiter l'information contenue dans l'image, malgré les recherches en cours sur la reconnaissance des formes. L'identification c'est aussi la reconnaissance du genre auquel appartient l'objet décrit. La forme et la fonction d'un chapiteau sont bien illustrées par la photographie et par le relevé ; en revanche, le matériau ne pourra être enregistré que par sa caractéristique géologique. Le texte généralise donc l'information ponctuelle de la photographie.

- Comme l'œuvre elle-même, le texte est une composition, une construction. Le descripteur organise l'information, comme le créateur organise son œuvre. Les photographies découpent celle-ci en aspects successifs et complémentaires sans restituer sa logique. L'on ne peut donc réduire la description à une suite de photographies commentées. Le texte doit être, au contraire, la mise en œuvre réfléchie des références à l'illustration.

Le texte ne peut correctement remplir ces fonctions qu'en respectant les définitions données par le *Vocabulaire de l'architecture* de l'Inventaire général : rappelons qu'elles tendent à normaliser la langue d'une discipline naturellement tentée par l'indiscipline. Dans les développements qui suivent, le verbe « décrire » et le substantif « description » sont constamment utilisés dans le sens extensif que nous venons de définir.

2. Les apports d'autres techniques

A. La stratigraphie

L'archéologie du bâti est un système d'enregistrement et d'analyse stratigraphique des données issues de l'observation détaillée des élévations.

Il ne s'agit pas pour les chercheurs de l'Inventaire général d'improviser sur les édifices qu'ils étudient des opérations archéologiques qui impliqueraient des autorisations et des moyens spécifiques ou des analyses parfois destructrices (piquage des enduits, identification visuelle des mortiers, voire leur prélèvement et leur analyse), et qui en tout état de cause ne sont ni dans leurs attributions ni dans leurs compétences. Le travail en partenariat avec des archéologues (SRA, Université, CNRS, ...) sur des édifices complexes est une solution souhaitable.

B. La pétrographie

Elle permet de déterminer la constitution, la texture, la structure et la genèse des roches. Elle est utile pour déterminer avec précision la nature des pierres choisies par le maître d'œuvre pour la construction d'un édifice et pour y déceler des remaniements et des restaurations.

C. La dendrochronologie

Son apport est fondamental pour la datation des éléments de structure de nombreux édifices, pour lesquels les références chronologiques précises font le plus souvent défaut. Les résultats des analyses dendrochronologiques doivent toujours être confrontés au contexte général de la construction. La dendrochronologie n'est donc mentionnée ici dans le chapitre sur la description qu'en raison des compétences techniques qu'elle requiert, mais ses résultats viennent nourrir l'historique.

II. CONTENU THEORIQUE DE LA DESCRIPTION D'UN EDIFICE

Le plan théorique :

- Situation
- *Composition d'ensemble*
- Matériaux

- Structures
- Elévations *intérieures* et extérieures
- Couvertures
- *Distribution intérieure*
- Escaliers

se prête à toutes sortes d'adaptations.

- Les titres en italiques peuvent être supprimés : ils correspondent à des développements qui ne s'imposent pas dans toutes les descriptions (par exemple, il n'y a pas toujours lieu de parler de la distribution intérieure d'une église) ;
- les titres peuvent être regroupés. Il n'est pas toujours possible, ni même souhaitable, de distinguer la description de la situation de celle de la composition d'ensemble, celle des structures de celle des élévations intérieures, etc. ;
- l'exposé de la composition d'ensemble peut introduire de nouveaux titres désignant les bâtiments, corps de bâtiment ou parties constituantes, et renvoyant en sous-titres les autres divisions du plan théorique.

Exemples d'adaptation :

- situation et composition d'ensemble
- matériaux
- logis
 - structures
 - etc.
- communs
 - structures
 - etc.

ou bien

- situation et composition d'ensemble
- logis
 - matériaux
 - structures
 - etc.

Ce plan est d'abord un fil conducteur, un guide mnémotechnique pour celui qui décrit, qui ne doit oublier aucun aspect de l'œuvre et une « table des matières » pour l'utilisateur du dossier et qui doit pouvoir retrouver facilement le point du développement qui l'intéresse. Mais ce plan est aussi l'image d'une organisation théorique de l'œuvre. C'est pour lui garder ce caractère que nous ne lui avons pas donné une structure plus rigide et plus détaillée. Il est des théoriciens de la description pour penser qu'il faut décrire le chœur d'une église avant sa nef ; le bras gauche de son transept avant son bras droit, etc. De pareilles prescriptions n'ont ni justification théorique, ni utilité pratique. Nous verrons, en présentant les moyens de la description, que l'organisation du texte descriptif ne peut répondre dans son détail qu'à la logique du discours, c'est-à-dire aux exigences d'efficacité, d'économie, de clarté, qui sont les qualités de tout exposé.

Cas particuliers :

- Les reprises

Les principales reprises, celles qui montent de fond, sont signalées dans le chapitre des structures, bien que ce soit, naturellement, par l'observation des élévations qu'on les découvre. Mais les reprises secondaires, celles des parties hautes, des baies, etc., sont signalées dans le chapitre des élévations.

Les marques de tâcheron sont principalement étudiées comme des données historiques. Cependant un relevé ponctuel et détaillé peut venir appuyer les observations concernant l'homogénéité d'une partie (ex. : les marques 1, 2, 3 de la partie basse du premier pilier ne se retrouvent pas dans la partie haute ; mais elles réapparaissent sur le deuxième pilier tout entier).

- Les fonctions

Dans l'organisation du dossier, il n'y a pas de place réservée à l'étude des fonctions. A la différence du sociologue, l'historien de l'architecture n'a pas à étudier les fonctions pour elles-mêmes : elles l'intéressent dans la mesure où elles expliquent le parti de la composition. Dans le chapitre « situation », ces fonctions sont décrites comme une des formes des relations de l'édifice avec son milieu. La composition d'ensemble donne une première répartition des fonctions par bâtiment et corps de bâtiment ; cette répartition est affinée dans l'étude de la distribution intérieure.

Les fonctions d'un édifice sont mouvantes. On ne peut en faire l'étude en négligeant leur évolution. Nous avons dit que le premier objectif de la recherche historique était précisément de restituer à l'édifice la dénomination par laquelle s'exprimait sa fonction principale originelle, et que l'historique décrivait chacune des mutations concernant les relations fonctionnelles externes et les répartitions fonctionnelles internes.

- Le décor

Le programme décoratif doit être décrit, en liaison avec la structure et l'élévation de l'édifice, de manière synthétique. Le décor, lorsqu'il est particulièrement développé, est traité à part dans des monographies d'objets mobiliers.

- Les dimensions et les proportions

Toutes les dimensions et proportions d'un édifice peuvent être significatives ; c'est pourquoi il est impossible de privilégier certaines d'entre elles par rapport à d'autres. Seul le relevé permet un ample enregistrement, sans sélection a priori. Faute de relevé, on peut donner une dimension ayant valeur d'échelle (ex. : largeur d'une parcelle pour une maison urbaine).

- Les tours

En règle générale, les tours font l'objet de développements spéciaux, c'est-à-dire que leur étude est annoncée par des grands titres du plan de description (ex. : 1. Situation, 2. Matériaux, 3. Nef (A, B, C, ...), 4. Chœur, 5. Tour antérieure). Cependant, il est quelquefois nécessaire de compliquer l'organisation du plan de description pour rendre compte de l'insertion des tours dans la composition.

- Tour intégrée dans une composition d'élévation : il faut respecter l'unité formée par l'élévation du bâtiment dans laquelle s'intègre l'élévation propre à la tour, sans pour autant méconnaître l'obligation d'étudier la structure de la tour avant son élévation. (ex. : 1. Situation, 2. Matériaux, 3. Nef et tour antérieure, A. Structure de la nef, B. Structure de la tour, C. Elévation antérieure).
- Tour dans-œuvre : elle peut être étudiée avec le corps de bâtiment qui la porte, comme un simple prolongement de celui-ci. Cependant, en règle générale, il est plus commode d'assimiler la tour dans-œuvre et sa souche (c'est-à-dire toutes les particularités présentées par le corps de bâtiment du fait de la surcharge de la tour dans-œuvre) à une tour complète et de

traiter l'ensemble comme telle (ex. : 1, 2, 3. Nef, 4. Chœur, 5. Transept, 6. Croisée et tour-lanterne).

1. La situation

Il ne faut pas confondre la situation d'un édifice avec sa localisation. La localisation n'est qu'un ensemble de coordonnées permettant de retrouver l'édifice sur les cartes, sur les plans, sur le terrain. La situation est le jeu des relations réciproques de l'édifice et de son milieu. On se trouve donc tout à fait hors sujet lorsqu'on prétend décrire la situation en donnant simplement une adresse. C'est le milieu actuel qui est décrit. Cependant, sans donner dans la restitution qui est le fait des conclusions, on simplifiera la description des aspects dont l'apparition serait de toute évidence postérieure aux périodes de création de l'édifice. Le milieu n'a pas de limites précises : c'est une suite de points de vue sur et de l'édifice, du plus proche au plus éloigné.

A. Le milieu naturel

Le milieu naturel de l'édifice est étudié au titre du relief, du sous-sol, des sols, de l'hydrographie et de la végétation. De près, on examine le nivellement du terrain sur lequel l'édifice est bâti. On sait que la composition d'ensemble est très différente suivant que le terrain est plat ou en pente. La nature des sous-sols sera étudiée comme source possible de matériaux de construction. De plus loin, on cherche à fixer la portée des perspectives sur l'édifice et à partir de l'édifice.

Les parcs et jardins sont des parties constituantes de l'édifice qui est, rappelons-le, un ensemble d'espaces couverts et d'espaces libres. Ils ne font donc pas partie du milieu. Cependant, les parcs les plus vastes et les moins organisés ne peuvent être ignorés dans une étude du milieu naturel.

L'orientation d'un édifice, c'est-à-dire celle de son bâtiment principal (ou unique) est un élément important des relations de l'édifice avec son environnement¹.

B. Le milieu construit

Dans les relations de l'édifice avec le milieu construit, on peut distinguer deux aspects :

¹ *Vocabulaire de l'architecture*, définition de l'orientation, col. 17.

- relations topographiques : d'un point de vue éloigné, on décrit le phénomène local d'agglomération (ex. : habitat dispersé, groupement en écarts, etc.) et on situe l'édifice par rapport à ce phénomène (ex. : édifice isolé, édifice en faubourg, etc.) D'un point de vue rapproché, on étudie la manière dont l'édifice s'intègre dans un tissu, implantation par rapport à la voirie, position dans l'îlot, nature des séparations entre les édifices du même îlot, etc.
- relations architecturales : analogie, similitude des matériaux, des volumes, communauté de parties, etc. et relations de complémentarité pour les édifices participant d'un ensemble. Il faut relever la nature de l'ensemble dont l'édifice fait partie (ex. : ensemble spontané, etc.) et la nature des relations de l'édifice à l'ensemble.

C. Le milieu économique et social

C'est par sa fonction que l'édifice entretient des relations avec le milieu économique et social (ex. : église paroissiale d'un quartier bourgeois, église paroissiale d'un quartier populaire). Il faut donc décrire les particularités de ce milieu social et économique qui peuvent expliquer la construction (ex. : la culture de la vigne appelle le cellier ; celle des céréales, la grange ; l'étendue de l'exploitation s'exprime dans la dimension du cellier, de la grange, du colombier, etc.)

2. La composition d'ensemble

Il n'y a de composition d'ensemble que dans les édifices présentant des espaces libres ou plusieurs bâtiments et corps de bâtiment. On étudie d'abord la distribution générale des espaces libres et des volumes (ex. : fonds limité par une clôture, hôtel entre cour et jardin, effet pyramidal du logis et des communs, etc.), le parti de plan d'ensemble (ex. : plan radio-concentrique).

Puis il faut distinguer les parties constituantes qui seront examinées successivement dans la suite de la description. Les bâtiments, corps de bâtiment ou espaces libres sont désignés, toutes les fois que cela est possible, par leur fonction ou destination : fonction principale (ex. : écuries), fonctions successives (ex. : logis, anciennes écuries) ou fonction générale (ex. : dépendances). Des fonctions anciennes, on ne retiendra cependant ici que celles qui sont encore inscrites dans le parti architectural et qui sont donc identifiables par simple observation ; on peut, sans donner dans la restitution, reconnaître une église dans un bâtiment servant de remise ; la forme de la porte d'entrée suffit habituellement pour distinguer une grange d'une étable, etc. Enfin, le cas échéant, on étudie les clôtures et les entrées. Les clôtures n'ont généralement pas assez d'intérêt pour mériter un développement particulier dans la suite de la description, mais il n'y a pas

d'inconvénient à les considérer comme des parties constituantes et à les traiter comme telles. Quant aux entrées, il s'agit particulièrement des portes et portails de la clôture ou, plus largement, du système complexe d'accès à l'intérieur du terrain, ce système pouvant associer l'accès aux espaces libres et l'accès direct à l'espace intérieur.

3. Les matériaux

Les matériaux du gros-œuvre et de la couverture sont examinés ensemble : l'on n'a plus en principe à revenir sur ce sujet par la suite. Les matériaux du second-œuvre, en revanche, doivent être décrits avec les parties qu'ils constituent ; mais il n'est pas inutile de les signaler ici aussi pour avoir une vue générale sur les « sources matérielles » de l'édifice (ex. : pierre locale dans le gros-œuvre ; marbres pour le décor).

On doit s'efforcer d'enregistrer la nature du matériau (ex. : calcaire), sa taille ou sa fabrication (ex. : pierre de taille, brique crue), sa mise en œuvre (ex. : appareil réticulé), sa localisation (ex. : fondation, couverture) ; on renverra à des développements ultérieurs (structure, élévation) les particularités trop localisées. L'origine du matériau (ex. : pierre de Caen, emplacement de la carrière) peut être connue par un texte, qui doit être cité dans l'historique. Elle peut encore être restituée par la connaissance des matériaux employés localement.

En ce qui concerne le pan-de-bois, les questions de la taille et de la mise en œuvre peuvent être renvoyées au chapitre des structures.

Les sols posent un problème particulier. Ils sont décrits avec l'espace intérieur dans le chapitre sur la distribution. Cependant, les sols des bâtiments à vaisseaux peuvent être étudiés ici. Dans le cas où ils portent une représentation, ils suivent la règle applicable à tout le décor porté (ex. : dessin pour une mosaïque).

C'est à propos des matériaux que l'on signale la présence des marques de pose.

4. La structure

Avec le parti de structure, on peut distinguer deux grandes familles de bâtiments : les bâtiments à vaisseaux, c'est-à-dire ceux dont l'espace intérieur n'est organisé que par de grandes divisions

montant de fond sur la plus grande partie de la hauteur, et les bâtiments à étages, dont l'espace intérieur est divisé par des planchers ou des voûtes. La structure des bâtiments à étages est généralement simple, puisque les organes qui divisent l'espace, voûtes ou planchers, servent aussi à tenir les murs. Les bâtiments à vaisseaux ont au contraire des structures complexes et peuvent présenter de ce fait une grande variété de partis ; le dégagement de l'espace intérieur permet en outre d'y construire de véritables élévations. Rares sont, il est vrai, les bâtiments qui appartiennent entièrement à l'une ou l'autre de ces familles. L'église, par exemple, est formée de corps de bâtiment à vaisseaux (nef, chœur, transept) et de corps de bâtiment à étages (tours, etc.) De même pour une demeure avec pièce à l'italienne. La distinction n'en reste pas moins fondamentale et oriente nécessairement tout le déroulement de la description.

Lefèvre-Pontalis¹ recommandait que l'on commençât la description d'une église par l'intérieur ; pour un édifice civil, l'habitude était en revanche de présenter d'abord l'extérieur. La distinction assez arbitraire architecture religieuse-architecture civile recouvre en fait, assez imparfaitement d'ailleurs, la distinction fondamentale entre bâtiments à vaisseaux (églises, halles, etc.) et bâtiments à étages. L'opposition intérieur-extérieur équivaut à faire une section dans l'épaisseur du bâtiment et à réduire sa description à celle de ses deux parements. En réalité, on doit toujours décrire en premier lieu la structure. Pour la comprendre, il faut additionner des observations recueillies à l'intérieur comme à l'extérieur. Par exemple, pour pouvoir parler, à propos du plan d'une église, de transept non saillant, il faut s'être assuré, à l'intérieur, que le corps de bâtiment est bien un transept (et non deux chapelles sur le même axe transversal) et, à l'extérieur, qu'il ne fait pas avant-corps. L'opposition intérieur-extérieur n'apparaît que quand l'on passe à la description des élévations. Il semble alors préférable de commencer par les élévations intérieures, plus étroitement liées à la structure. Par là, on concilie d'ailleurs les habitudes de l'une et l'autre école. En effet, les élévations intérieures des bâtiments à vaisseaux sont ainsi décrites juste après les coupes. Pour les bâtiments à étages, on peut passer directement de l'étude de la structure à celle des élévations extérieures pour ne revenir qu'après, dans le chapitre « Distribution intérieure », sur le décor des pièces.

De cette distinction, il ressort en particulier que la présence de pièces dans un bâtiment à vaisseaux et de pièces à l'italienne dans un bâtiment à étages est un des traits essentiels du parti de structure (ex. : logis à un étage carré, avec salon à l'italienne sur la hauteur du rez-de-chaussée et de l'étage ; église avec deux tours en façade, chapelle axiale et sacristie hors-œuvre).

¹ *Bull. monum.*, 1906.

Le parti de plan, le nombre et l'emplacement des divisions (ex. : bâtiment simple en profondeur, nombre d'étages, nombre de vaisseaux), la nature des ouvrages formant les divisions de structure et le couvrement (ex. : mur de refend, voûte, plancher), la structure des murs (ex. : pan-de-bois), la nature, le plan et l'emplacement des supports et des organes de stabilité (ex. : piliers, arcs-boutants, etc.) sont les composants de la structure. Il faudrait y ajouter la nature des fondations ; mais celle-ci est rarement identifiable.

Pour les bâtiments à vaisseaux, il est quelquefois difficile de faire le partage entre ce qui relève de la structure et ce qui relève de l'élévation intérieure : les grandes-arcades d'une église, par exemple, pourront être étudiées avec la structure parce qu'elles sont formées de supports et que les grands-arcs assurent une sorte d'étrésillonnement longitudinal, ou comme premier niveau de l'élévation intérieure.

Rappelons que la notion de niveau s'applique aux élévations et celle d'étage aux coupes. Les deux termes ne doivent pas être employés l'un pour l'autre comme il est fait trop communément¹.

5. Les élévations

Après la structure, on étudie les élévations. Les élévations intérieures des vaisseaux passent avant les élévations extérieures : l'étude des élévations intérieures doit en effet suivre celle de la structure, car elles en sont solidaires. Rappelons qu'il n'y a pas d'élévation intérieure dans un bâtiment à étages. Elles doivent toutes être décrites : la connaissance des élévations secondaires est aussi nécessaire à la compréhension de l'édifice (ex. : mur-pignon aveugle) que celle des élévations principales.

On met d'abord en évidence le parti de composition (ex. : régularité, ordonnancement, rythme des travées, etc.) On examine ensuite les divisions structurelles (ex. : avant-corps, surplomb, porche hors-œuvre, pignons, etc.) puis la distribution des pleins et des vides (ex. : nombre des travées et des niveaux, lignes horizontales et verticales, dimensions relatives des pleins et des vides).

Pour les baies et éventuellement les supports verticaux, on note successivement : le genre (ex. : arcade, niche, fenêtre), la forme ou même la structure (ex. : voûte d'une niche), le remplage et la fermeture.

¹ Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. Vocabulaire de l'architecture, réd. J.-M. Pérouse de Montclos, col. 22 et col. 30.

On en vient enfin au décor. On peut regarder successivement les parements, couronnements et amortissements. Le décor est un répertoire d'ornements ou une mouluration. Le décor proprement architectural s'arrête là où apparaît la représentation. On « découpera » dans l'élévation tous les champs recouverts par la représentation pour en renvoyer l'analyse à des dossiers distincts. Des façades entières - celles sur lesquelles se développe un même programme iconographique - pourront ainsi être extraites de la description architecturale ; dans les monographies d'objets mobiliers qui leur sont consacrés, elles seront traitées comme ouvrage de sculpture ou de peinture par exemple. Leur composition strictement architecturale est traitée dans la monographie d'architecture. Cependant, pratiquement, on ne pourra pas toujours isoler tous les ouvrages ou éléments secondaires porteurs d'une représentation (ex. : clef, linteau, agrafe, etc.) et l'on trouvera dans la description des élévations la reconnaissance de quelques sujets.

6. Les couvertures

Les informations dont il faut disposer pour décrire chacune des couvertures d'un édifice relèvent d'un des titres suivants : genre, forme, mise en œuvre des matériaux de couverture, charpente, accessoires. Ces informations ne sont pas nécessairement toutes rassemblées dans le chapitre consacré aux couvertures. Notons que le comble ou espace sous toit est décrit, lorsqu'il est aménagé, avec la distribution intérieure.

A. Genre

Les trois genres de couverture sont le toit, la terrasse et la voûte à extradoss en couverture. La terrasse et la voûte sont principalement étudiées avec la structure ; il peut être nécessaire, pour ces deux genres, de revenir sur la mise en œuvre de leur matériau. Mais le paragraphe « couverture » est tout particulièrement le lieu de l'analyse des toits.

B. Forme

Ce titre ne concerne que les toits : forme générale, forme des extrémités, égout, avant-toit, etc.

C. Mise en œuvre des matériaux de couverture

Les matériaux de couverture sont signalés globalement dans le chapitre consacré aux matériaux. Il ne faut décrire ici que leur mise en œuvre.

D. Charpente

Plan théorique d'analyse d'une charpente

- matériau
 - nature
 - taille, sciage (manuel ou mécanique)
- type
- fermes
 - type
 - pièces constitutives
- étrésoillonement longitudinal et enrayure
- assemblages, marques d'assemblage

Toutes les charpentes ne méritent pas un long développement. Les charpentes métalliques ou en béton doivent dans la mesure du possible être rapprochées de modèles industriels existants.

Dans la plupart des cas, on les définira par leur type : charpente à chevrons formant ferme, charpente à pannes, etc.

L'analyse détaillée ne portera que sur un choix de charpentes. Celui-ci est fondé sur :

- les qualités propres de la charpente considérée. On retiendra en particulier les charpentes datées et les charpentes de conception exceptionnelle ;
- le souci de représenter les formes les plus fréquentes. Par exemple, en milieu rural (fermes et bourgs), les variantes locales de la charpente sont d'un grand intérêt : données chronologiques, typologies particulières et leur aire de diffusion micro-régionale, données sur les métiers et leur mode d'organisation et savoir-faire.

Les principales transformations rencontrées seront prises en considération.

E. Accessoires

Les accessoires de nature architecturale (chéneaux, souches de cheminée, lucarnes, belvédères, campaniles) sont étudiés avec la couverture. Mais les accessoires en pierre ou en brique au nu d'une élévation (ex. : certains devants de lucarne) font d'abord partie de celle-ci. Les accessoires à caractère décoratif (girouettes, épis de faîtage, lambrequins de toiture, décor porté des lucarnes, etc.) peuvent, en fonction de leur intérêt, être étudiés au titre des objets mobiliers.

7. La distribution

A. La division de l'espace intérieur

L'espace intérieur est divisé par des ouvrages de structure (mur de refend, plancher, etc.) qui ont été étudiés avec la structure, et subdivisés par des ouvrages secondaires (ex. : cloison, clôture). La pièce est la plus petite division de l'espace intérieur : elle est caractéristique des bâtiments à étages, mais il y a aussi des pièces au pourtour des bâtiments à vaisseaux (ex. : chapelles, sacristie) ; de plus, l'espace même des bâtiments à vaisseaux peut être divisé par des clôtures.

B. La répartition des fonctions

La fonction générale du bâtiment est distribuée en fonctions particulières qui attribuent aux pièces ou aux espaces clos des vaisseaux leur usage (ex. : salon, salle à manger, chœur liturgique). Ces usages ne sont quelquefois identifiables que par la présence d'immeubles par destination (ex. : maître-autel pour le chœur liturgique, fourneaux pour la cuisine), et elles sont fragiles : elles peuvent être changées sans modification matérielle des divisions architecturales (ex. : salon devenu chambre à coucher). Cependant, il y a dans ces destinations des éléments de relative permanence qui justifient une description de l'état actuel, au moins en termes généraux (ex. : services au sous-sol, réception à l'étage noble, habitation aux étages supérieurs).

C. Les communications

Les entrées, les pièces dites de distribution (ex. : vestibule, escalier, couloir), les passages entre les pièces de réception, d'habitation, de service (ex. : enfilade), définissent des cheminements particuliers à travers l'espace intérieur. L'organisation des différentes étapes de ce cheminement (ou séquence distributive) depuis l'espace public jusqu'aux espaces privés - de la rue à l'alcôve - est une source de premier ordre pour la compréhension d'un édifice ; l'analyse des pièces vient en complément de cette appréhension générale.

D. Les pièces

La description des pièces est réservée à celles présentant un intérêt architectural (architectonique, distributif ou décoratif).

Plan théorique de la description des pièces

- désignation de la pièce par sa fonction originelle ou par une fonction générique
- situation de la pièce dans l'espace intérieur
- nombre et emplacement des portes et fenêtres
- composition et décor de la pièce
 - couverture
 - murs
 - sol
- place des meubles par destination participant à la fonction ou à l'organisation de l'espace de la pièce

8. Les escaliers

A. Emplacement de la description

Les escaliers extérieurs (perrons, degrés plaqués contre une élévation) sont décrits avec les élévations extérieures. Les tours d'escalier sont traitées comme les autres tours (cf. ci-dessus). Les escaliers dans-œuvre sont en principe décrits avec la distribution intérieure. Cependant, ils peuvent être décrits dans le chapitre « structure » :

- dans le cas des édifices à vaisseaux pour lesquels il ne serait pas nécessaire d'avoir un chapitre « distribution » ;
- dans le cas des escaliers intérieurs dont la présence est exprimée dans les élévations par des dispositions particulières (ex. : fenêtres rampantes, rupture des niveaux, etc.). Il faut en effet connaître la structure de l'escalier pour comprendre l'élévation, ce qui implique que celle-ci soit décrite après celle-là.

B. Plan de la description

Plan théorique de la description d'un escalier

- situation et destination
- matériau
- type
- cage
 - plan
 - éclairage
 - couverture
- révolutions
 - sens
 - nombre
 - supports
 - étages desservis
- volées, retours, paliers et jours
 - nombre
 - forme
- marches, limon, main-courante, rampe d'appui

C. Sélection des escaliers à décrire

Tous les escaliers ne méritent pas la même finesse d'analyse. On donne au minimum le genre et le matériau de tous les escaliers (ex. : escalier en vis à jour en pierre).

L'analyse détaillée ne portera que sur un choix d'escaliers. Celui-ci est fondé sur :

- les qualités propres de l'escalier considéré (en particulier celles qui concernent les escaliers datés et ceux de conception exceptionnelle) ;
- le souci de présenter les formes les plus fréquentes.

Les principales transformations constatées seront prises en compte.

9. Récapitulation des entrées de la description

Tableau récapitulatif

1. situation

- milieu naturel
 - relief
 - sols
 - hydrographie
 - végétation
 - orientation
- milieu construit
 - relations topographiques
 - relations architecturales
- milieu économique et social

2. composition d'ensemble

- distribution générale des espaces libres et des volumes
- parti de plan d'ensemble
- parties constituantes
- clôtures et entrées

3. matériaux (gros-œuvre, couvertures et sols)

- nature et origine du matériau
- taille ou fabrication
- mise en œuvre
- localisation des édifices

4. structure

- parti de plan
- nombre et emplacement des divisions
- nature des ouvrages formant les divisions de structure et le couvrement
- structure des murs
- nature, plan et emplacement des supports et des organes de stabilité
- décor
- fondations

5. élévations (intérieures pour les édifices à vaisseaux, puis extérieures)

- parti de la composition
- divisions structurelles
- distribution des pleins et des vides
- baies
 - genre
 - forme ou structure
 - remplage et fermeture
- supports verticaux
 - genre
 - forme ou structure
- décor

6. couvertures

- genre
- forme
- mise en œuvre des matériaux de couverture
- charpente
 - matériau

- nature
- taille
- type
- fermes
 - type
 - pièces constitutives
- étrésoillonement longitudinal et enrayure
- assemblages, marques d'assemblage
- accessoires

7. distribution intérieure

- division de l'espace intérieur
- communications
- répartition des fonctions
- pièces
 - désignation de la pièce
 - situation de la pièce. Nombre et emplacement des portes et fenêtres
 - composition et décor de la pièce
 - couverture
 - murs
 - sol
 - place des immeubles par destination

8. escaliers

- situation et destination
- matériau
- type
- cage
 - plan
 - éclairage
 - couverture
- révolution
 - sens
 - nombre
 - supports
 - étages desservis
- volées, retours, paliers et jour
 - nombre
 - forme
- marches, limon, main-courante, rampe d'appui

III. MOYENS DE LA DESCRIPTION D'UN EDIFICE

Le contenu de la description d'un édifice étant théoriquement défini, il faut maintenant choisir les moyens les mieux appropriés aux fins recherchées. L'importance quantitative de l'illustration et l'importance qualitative des moyens techniques mis en œuvre pour la réaliser doivent aussi être adaptées au contexte de l'étude, de son niveau, de sa durée et de l'intérêt de l'édifice (édifice majeur, édifice représentatif d'une famille ou d'une série, etc.) Le recours à l'illustration doit se faire selon des choix raisonnés.

La réalisation de relevés, de tout type de relevé, du simple schéma de détail ou de distribution au relevé photogrammétrique le plus précis, est d'un intérêt primordial. La force d'évidence d'un dessin remplace bien souvent très avantageusement un développement écrit. Par ailleurs, l'approche plus globale de la réalité par la photographie est heureusement complétée par le caractère abstrait d'une représentation graphique.

1. L'illustration photographique

La photographie est un support majeur de la description. L'apparition des nouvelles techniques photographiques, qui évoluent encore très rapidement, en particulier la photographie numérique, ne change pas fondamentalement l'approche des choses. L'essentiel est de s'assurer d'une part de la bonne couverture photographique de l'édifice, d'autre part de sa qualité documentaire. On aura pour principe de réaliser une couverture photographique qui rendra compte le plus complètement et le plus fidèlement possible de l'édifice, c'est-à-dire à la fois de son inscription dans son environnement, de sa composition d'ensemble, de l'organisation et des volumes de chacun de ses éléments, des façades et du décor qu'elles peuvent porter, des communications entre l'extérieur et l'intérieur, des circulations, des espaces intérieurs et des détails de mise en œuvre ou de décor.

La qualité documentaire de la couverture photographique est essentielle et dépend d'une part de la richesse de l'image du point de vue des informations qu'elle contient, d'autre part de ses propriétés de conservation. C'est elle qui permettra ultérieurement de revenir autant que de besoin chercher des informations dans l'image, sans avoir à retourner sur le terrain, d'assurer la qualité nécessaire à l'illustration des dossiers et des publications, imprimées ou électroniques. C'est pourquoi le recours à des photographes professionnels est indispensable. Le chercheur réalisera lui-même des photographies de travail pour nourrir sa réflexion ou pour préparer la commande

photographique, le dialogue entre chercheurs et photographes, de préférence sur le lieu de prise de vue, restant irremplaçable¹.

A. Composition d'ensemble

Les dimensions de l'édifice, sa complexité, la nature de son environnement immédiat, la densité du tissu dans lequel il s'insère, le relief éventuel de son terrain d'implantation, conditionnent les moyens à mettre en œuvre pour réaliser les photographies qui recueilleront les principales données de la situation et de la composition d'ensemble.

Ici, un dégagement suffisant de l'espace permettra de se satisfaire de photographies prises du sol. Là, il faudra profiter de points de vue plus élevés fournis par le relief ou par d'autres édifices (clocher, immeuble, etc.)

Ailleurs, il faudra avoir recours à la photographie aérienne, de préférence oblique. La photographie aérienne verticale est généralement moins explicite que les cartes et plans à grande échelle. La hauteur de la prise de vue dépend des objectifs poursuivis. Une altitude élevée, indispensable pour les grandes surfaces (un ensemble urbain, un complexe industriel ou portuaire, un château et son parc, une ferme isolée sur son territoire, etc.) permet de montrer un édifice dans son environnement, le réseau viaire qui le dessert, son articulation avec le reste du bâti. De plus bas, on rendra mieux compte de l'organisation des corps de bâtiment, voire de détails invisibles du sol (le couronnement d'un mur, la forme des toits, etc.)

B. Volumes et élévations

La couverture photographique doit aussi s'attacher à rendre compte des volumes. Les vues de trois-quarts, par exemple, permettent d'apprécier la profondeur d'un bâtiment, l'importance relative de deux corps perpendiculaires, le rapport de volumes entre un logis et ses combles, l'espace intérieur d'une cour ou d'un édifice à vaisseaux.

La photographie axiale est recommandée pour montrer la composition d'une façade, l'organisation des niveaux, la rigueur d'un ordonnancement, la situation du décor porté ; en prenant sur place quelques mesures, on peut recourir à la photographie axiale redressée pour réduire les déformations optiques et mettre à l'échelle pour enregistrer des dimensions avec une précision limitée.

¹ Pour plus de détails, on se reportera utilement à *Photographier le patrimoine* [Coll. Documents & Méthodes, n° 11], à paraître en 2003.

Naturellement, les élévations intérieures doivent être photographiées au même titre que les élévations extérieures. Dans un vaisseau allongé, il faut éviter la prise de vue dans l'axe, qui n'enregistre que du vide, et lui préférer une vue désaxée qui inclut les élévations.

Pour les édifices simples, sans décor porté ou pour lesquels la composition des élévations n'est pas significative, les prises de vue de trois-quarts suffisent à rendre compte à la fois du volume et des élévations.

C. Détails

Plusieurs types de détails sont susceptibles d'être photographiés : par exemple, pour mettre en évidence des modifications de mise en œuvre ou des reprises, un percement représentatif, une inscription, un détail d'ornementation, les éléments remarquables tels que cheminées, escaliers ou les dispositions architecturales originelles, et bien sûr le décor architectural lorsqu'il ne fait pas par ailleurs l'objet d'un traitement particulier.

2. L'illustration graphique

Lorsqu'elle n'existe pas déjà ou qu'elle est insuffisante, la constitution d'une documentation graphique est essentielle à la compréhension et à la représentation d'un édifice. Comme pour la photographie, la quantité et la nature des relevés, les moyens techniques mis en œuvre pour les réaliser dépendront de la nature de l'édifice, de sa complexité, des objectifs scientifiques, documentaires et de diffusion.

Suivant la manière dont ils sont exécutés, on distingue quatre catégories de relevé :

- On réservera le nom du relevé régulier au relevé exécuté au théodolite, au conformateur ou à partir de la photogrammétrie, et dessiné selon les normes graphiques de l'Inventaire général. Son exactitude n'est pas absolue, mais la marge d'erreur d'un relevé métrique peut être elle-même très précisément mesurée. Par extension, quoique moins précis, le relevé photographique-métrique¹ est associé à cette catégorie.

¹ Réalisé à partir d'une photographie redressée accompagnée d'une prise de mesure métrique.

- Le relevé manuel est exécuté par les moyens traditionnels, notamment par l'emploi de la chaîne et dessiné selon les normes graphiques précitées. Les relevés manuels sont approximatifs, et surtout leur degré de précision n'est pas quantifiable. Cependant, dans certains cas, ils sont tout à fait suffisants et, en outre, ils se substituent au relevé régulier, lorsque l'exécution de celui-ci est impossible.

- Les relevés documents, c'est-à-dire les relevés anciens, ont les mêmes insuffisances que les relevés manuels. Ils doivent être reproduits (photographiés, calqués, numérisés, redessinés, etc.). Lorsque le relevé donne un état ancien de l'édifice, sa reproduction est alors illustration de l'histoire, non de la description. S'il sert à celle-ci, la transcription ou la mise à jour des plans qui doivent être conformes aux normes graphiques de l'Inventaire général s'imposent, pour pouvoir recevoir les surcharges de l'étude archéologique. La transcription ne se fait jamais sans une vérification de conformité, c'est-à-dire que l'on s'assure de l'exactitude des formes (ex. : une fenêtre oubliée, un pilier carré en place d'un pilier cruciforme, une division disparue depuis le relevé). La légende « plan d'après » annoncera toujours le parti adopté.

- Le relevé schématique, effectué rapidement, est exécuté sans échelle précise. Il peut être aussi détaillé que le relevé régulier, mais les formes y sont reproduites à partir de mesures approximatives. Le relevé schématique se distingue de moins en moins par son rendu des autres modes de relevé, en raison du développement des techniques infographiques. Il est donc nécessaire de l'annoncer comme tel par une légende appropriée (ex. : « plan schématique à l'échelle approximative de 1/500 »). L'usage de ce type de document doit être courant, que ce soit pour représenter un plan de distribution, un détail de structure, de construction, de charpente, etc. Sa qualité essentielle est d'être explicite.

Ces variétés de relevé ne peuvent évidemment rendre les mêmes services. Le relevé schématique est simplement mnémotechnique et heuristique ; il facilite la compréhension immédiate globale d'une œuvre à trois dimensions et permet d'alléger le texte descriptif d'explications particulièrement complexes. Il répond en fait à la plupart des exigences actuelles des historiens de l'architecture. Il en serait tout autrement si venaient à se développer les études sur les proportions, mais celles-ci sont justement arrêtées par la rareté des relevés réguliers. De plus, seuls ces derniers permettent de faire de véritables études archéologiques.

Le relevé régulier s'imposerait donc particulièrement pour les édifices ordonnancés et pour les édifices non homogènes. Mais c'est aussi bien souvent pour ces édifices que les relevés-

documents sont les plus nombreux. Les vérifications métriques qu'appelle cette documentation ne seront donc faites que si le relevé-document est trop évidemment approximatif. Mais il sera bon de faire en tous les cas un relevé régulier partiel (choisir une partie spécialement représentative) qui permettra par combinaison de juger de l'exactitude du relevé-document.

Le relevé schématique a surtout sa place dans les monographies des édifices mineurs.

Nous allons voir plus en détail quel doit être le contenu d'un relevé et comment peut s'établir le difficile compromis de l'efficacité et de l'exactitude.

A. Cartes, plans de situation et plans-masses

Il y a en principe un plan (ou, suivant l'échelle, une carte) de situation et un plan-masse pour toutes les œuvres étudiées.

Le plan de situation rend compte du milieu dans lequel l'édifice (ou l'ensemble) est inscrit : site, environnement bâti immédiat, accès, etc. Le plan-masse rend compte, à grande échelle, de l'emprise au sol, de la disposition générale du bâti et des espaces libres ; lorsque cela est nécessaire à la compréhension des choses, il est complété par la représentation des clôtures, un plan des toitures, des lettres de renvoi désignant les différentes parties.

On peut faire l'économie d'un plan de situation distinct du plan-masse :

- en renvoyant à la carte de localisation des œuvres (dossiers généralités ou collectifs ; voir *Principes, méthode et conduite de l'Inventaire général*, p. 187), qui donne au minimum une information sur l'environnement bâti ;
- en l'associant au plan-masse sur un même dessin.

Le choix d'une de ces options dépend de leur pertinence respective à représenter au mieux le rôle que tient le milieu dans l'explication de la composition de l'œuvre.

On peut même se dispenser de faire un plan-masse pour des édifices à un seul bâtiment, en renvoyant à la carte de localisation des œuvres.

Plan de situation et plan-masse sont obtenus habituellement par copie ou reproduction d'un plan à grande échelle préexistant, la plupart du temps le plan cadastral, sur lequel sont portées les surcharges nécessaires.

Les problèmes de l'exactitude et de l'échelle ne se posent donc pas a priori. La qualité du plan d'origine étant prise telle quelle, il est nécessaire de vérifier sa conformité à la réalité observée et,

si besoin, de le corriger ; de plus, suivant son échelle, la composition d'ensemble est parfois difficilement lisible : il faudra alors procéder à un agrandissement (approximativement au 1/500). La photographie aérienne verticale, et plus encore l'ortho-photographie aérienne, peuvent se substituer à un plan cadastral : elles reçoivent également certaines surcharges (limites du fonds, lettres de renvoi).

B. Plans au sol, plans d'étage, etc.

a) Pour un édifice à vaisseaux

Dans toutes les monographies d'édifice complexe, on trouve au moins un plan au 1/100 (plan régulier ou au moins plan-document remis aux normes graphiques). Lorsque l'édifice n'a que des fenêtres hautes, c'est un plan au sol. Lorsqu'il a des fenêtres basses, le plan passe par ces fenêtres, mais la représentation des portes n'est jamais sacrifiée à la représentation des fenêtres. Le plan de coupe peut comporter des décrochements pour passer à la fois par les fenêtres basses et par les portes : de petits extraits marginaux permettent la représentation de fenêtres placées au-dessus des portes.

Cependant, la transcription graphique des relevés réguliers effectuée à l'aide d'outils informatiques permet maintenant de réaliser des couches superposables pour les différents niveaux. Il est donc désormais préférable de privilégier la multiplication des couches plutôt que de réaliser des décrochements sur la même couche. Les logiciels permettent, une fois les relevés effectués, d'associer telle et telle couche selon les objectifs assignés au dessin produit.

On ne prévoit l'exécution de plan régulier complémentaire que pour les étages de sous-sol (ex. : crypte). Le plan des étages de tribune, des coursières, des fenêtres hautes, peut être en général suffisamment reconstitué à partir des coupes et des élévations ; pour les édifices les plus complexes, on pourra cependant envisager des plans complémentaires à ces niveaux ; mais on se contentera de plans schématiques.

b) Pour un édifice à étages

Pour un édifice complexe à étages, le problème se pose à peu près dans les mêmes termes. Le plan au 1/100 doit passer par l'étage où se trouvent les entrées, les principales pièces de distribution, donc généralement le rez-de-chaussée, quelquefois le premier étage. On ne

commandera des plans réguliers à d'autres étages que si la structure de ces étages est particulière (ex. : sous-sol en galeries, étage supérieur d'une tour de plan différent de celui de la souche, ou si l'un de ces étages est l'étage-noble). Le plan régulier est en effet principalement illustration de la structure, accessoirement de la distribution intérieure ; le plan schématique reste le meilleur moyen de rendre compte de cette dernière ; il permet également d'appréhender sommairement les proportions relatives des pièces entre elles. Pour les édifices simples, retenus pour leur représentativité, il est également recommandé de réaliser un ou plusieurs relevés.

Les édifices à étages sont pour la plupart des édifices privés ; les restrictions que le propriétaire peut mettre à l'étude incitent à prévoir des plans lacunaires : ils présentent un périmètre externe sur lequel s'accrochent l'amorce des baies et le dessin complet des pièces de distribution.

c) Plans de détail

L'échelle du 1/100 ne permet pas de rendre compte de détails, par exemple des plans des organes de support complexes. Pour ceux-ci, il faut prévoir des plans réguliers à plus grande échelle, du 1/50 au 1/10. Les escaliers de structure complexe devront être relevés à plusieurs niveaux à l'échelle du 1/50.

C. Relevés d'élévation

Les relevés-documents seront seulement reproduits ou éventuellement validés par quelques mesures de contrôle. On pourra exécuter notamment de nouveaux relevés d'élévation par la photogrammétrie ou au moyen du relevé photographique-métrique. Le recours aux relevés d'élévation doit être réservé aux cas où les autres types de relevé ne peuvent matériellement être mis en œuvre.

On recourra à ces différentes techniques de relevé dans la mesure où elles servent non seulement de constat sur l'édifice mais aussi d'éléments de comparaison avec d'autres.

- Les élévations intérieures ou extérieures ordonnancées doivent être traitées.
- Les édifices « majeurs » auront au moins le relevé d'une élévation extérieure ou d'une fraction d'élévation extérieure : il faut enregistrer la hauteur des murs-gouttereaux, la distribution des pleins et des vides, la proportion des baies, la hauteur et la pente des toits.
- On relèvera au moins une élévation intérieure pour les édifices « majeurs » à vaisseaux ; il faut enregistrer la hauteur du vaisseau principal, la distribution des pleins et des vides, la proportion des baies.

Les élévations seront exécutées au 1/100. L'exécution au 1/50 sera très strictement réservée aux parties présentant une structure complexe lisible en élévation (ex. : porte à embrasure profonde avec ressauts), ou un jeu subtil des proportions (ex. : portail avec ordres).

Le rendu est limité aux lignes de structure et de composition. On ne le poussera jusqu'au dessin des joints de l'appareil que pour placer, en quelques parties judicieusement choisies, la distribution des marques lapidaires, l'échantillon de l'appareillage, la mise en évidence des collages, les ruptures de campagne de travaux, les problèmes archéologiques particuliers, etc.

D. Coupes

Les coupes, exécutées au 1/100, sont les compléments des plans pour l'étude des structures. Mais le programme de relevé régulier en coupe est très étroitement solidaire du programme de relevé en élévation : c'est pourquoi nous avons d'abord présenté celui-ci. Les relevés-documents sont reproduits et éventuellement validés par quelques mesures de contrôle. On complétera ces relevés par des coupes schématiques, en tant que de besoin, moyen le plus expédient pour rendre compte du parti actuel de la structure.

Sur les élévations internes est toujours représenté le contour interne de coupe ; les coupes transversales ne sont elles-mêmes représentées que par un contour interne.

Edifices à vaisseaux ou à pièces à l'italienne

Il n'est utile de compléter manuellement cette élévation pour donner les contours externes que dans le cas où il y aurait des tours (ex. : coupe-élévation longitudinale d'une église à tour-lanterne).

Edifices à étages

Il n'y a pas lieu de prévoir systématiquement de coupe pour les édifices à étages. Les indications de hauteur sous plafond peuvent être suffisantes.

Charpente

Les relevés de charpente ne peuvent être exécutés que manuellement.

On peut effectuer ces relevés pour compléter des relevés réguliers de l'édifice. Les charpentes sont représentées de préférence à l'aplomb des coupes sur l'édifice (étrésillonnement longitudinal, pied de ferme, etc.), sauf si un autre parti est jugé plus pertinent.

E. Profils

L'intérêt de la mouluration est considérable : c'est une des clefs de l'interprétation historique. Or, les possibilités d'en rendre compte ont longtemps été très limitées. Le conformateur est traditionnellement l'instrument du relevé de la mouluration ; mais son emploi est restreint aux corps de moulures accessibles ; de plus, il relève toutes les irrégularités de l'exécution : il faut éliminer celles-ci en projetant sur l'empreinte du conformateur un profil idéal. Certains procédés, tels le laser ou le scanner, peuvent être utilisés avec profit, notamment pour des raisons de précision et d'accessibilité. Le texte est totalement inadapté à la description des moulures : il réduit celles-ci à des définitions théoriques et passe à côté de l'essentiel, la modénature. Ce n'est pas la présence du quart-de-rond ou de la doucine qui différencie l'architecture médiévale de l'architecture de la Renaissance, mais l'accentuation de ces profils. Reste le relevé schématique ; mais il est approximatif. Le paradoxe est que les corps de moulures complexes sont plus faciles à décrire que les corps simples ; pour ces derniers, tout est dans la modénature ; pour les premiers, l'enchaînement des profils est déjà significatif. Les relevés réguliers seront exécutés au 1/10 ou au 1/20.

F. Représentation en trois dimensions

Certains logiciels permettent d'assembler plans et coupes pour donner des restitutions en trois dimensions (axonométrie, etc.) ; le rôle qu'on leur assigne (recomposer une vue globale de l'édifice, comme le texte met en ordre l'information) en fait des documents essentiellement schématiques. Même s'ils sont faits à partir de relevés réguliers, ils constituent des documents dont le but est de recomposer une vue globale de l'édifice.

Ce mode de représentation est d'un grand intérêt pour mettre en évidence l'organisation générale d'un édifice, la structure d'un escalier ou la complexité d'une charpente par exemple. Par ailleurs, il permet de montrer la transformation d'un bâtiment au cours de l'histoire par une succession d'images représentant ses états successifs. Enfin, il permet surtout de choisir le meilleur angle de vue dans l'espace ou de multiplier les points de vision, selon les objectifs recherchés.

3. L'élaboration de l'illustration

Le dialogue entre la personne responsable de l'étude et celles chargées de produire l'illustration photographique ou graphique doit être permanent et mis en œuvre le plus en amont possible.

Pour de bonnes conditions de travail, on aura avantage à prévoir deux phases. Le programme de la première consiste à appliquer le programme général d'illustration qui a été développé dans le chapitre précédent. Après vérification des résultats de cette première phase, un complément sera préparé le cas échéant.

Les compétences de photographes et de dessinateurs professionnels sont requises pour la production de l'illustration, à l'exception de certains relevés schématiques et des photos de travail, qui peuvent être réalisés par les chercheurs.

La vérification de l'illustration constitue un des temps forts de la confrontation du chercheur avec l'objet d'étude. Le chercheur identifiera le sujet de chaque phototype et le légèrera ; il constatera les lacunes et dressera la liste des clichés de complément.

Le contrôle du relevé graphique est tout aussi important. L'expérience démontre que le relevé ne peut être pertinent s'il n'est pas éclairé par une étude archéologique. Or, celle-ci ne fait que commencer au moment de l'exécution. La comparaison du premier rendu avec l'œuvre elle-même fait souvent apparaître des insuffisances ou des lacunes.

4. Le texte descriptif

La fonction principale du texte est de mettre en ordre une information qui, pour l'essentiel, est portée par l'illustration : à la limite, il pourrait n'être guère plus qu'un jeu de renvoi à celle-ci. Il ne fait qu'exceptionnellement l'objet d'un exposé.

- pour constater l'homogénéité ou l'absence d'homogénéité d'une partie (ex. : reprise entre la nef et le chœur) ;
- pour constater l'intégrité ou l'absence d'intégrité d'une partie (ex. : arrachements à l'extrémité d'un mur) ;
- pour constater la similitude ou l'absence de similitudes de certaines parties (ex. : toutes les fenêtres sont semblables) ;
- pour faire l'économie d'une illustration lorsque la photographie et le relevé sont plus « onéreux » que le texte (ex. : mur-gouttereau aveugle) ;
- pour relever les inscriptions rituelles ;
- pour relever le sujet des représentations secondaires ;
- pour relever les détails qui ne sont pas lisibles dans l'illustration ;
- pour attirer l'attention sur un point dont l'importance pourrait passer inaperçue.

Le texte est construit sur le plan que nous avons présenté pour définir le contenu théorique de la description. A l'intérieur de ce plan, il est articulé de manière à profiter au maximum des raccourcis que permet la description par comparaison (ex. : 1. nef, 2. chœur, 3. croisée : les piliers antérieurs de la croisée sont semblables à ceux de la nef, les piliers postérieurs à ceux du chœur). L'auteur aura seulement soin de multiplier les paragraphes et de souligner les mots de ce paragraphe désignant les parties décrites, afin de permettre au lecteur de trouver le développement qui l'intéresse par survol du texte.

A. Situation et composition d'ensemble

- Renvois à la carte, au plan de situation, au plan-masse, aux photographies aériennes, aux photographies extérieures d'ensemble, aux photographies de détail pour les clôtures, les portails, etc.

- Légende du plan-masse (ex. : A. église, B. cloître, etc.)

- Sauf exception, il n'y aura pas d'exposé, mais les informations qui, de par leur nature, ne peuvent être décrites que par le texte (ex. : sols, milieu économique et social), peuvent être avantageusement renvoyées, quand elles existent, aux observations générales¹ du dossier collectif, au dossier généralités de l'aire d'étude, au dossier ville, etc.

B. Matériaux

Seul le texte peut donner l'identification du matériau et décrire sa mise en œuvre. Le renvoi à la photo ne s'impose que lorsque le texte ne se suffit pas à lui-même ou lorsqu'il s'agit de rendre compte d'effets visuels particuliers.

C. Structure

- on renvoie aux plans, aux coupes, aux profils, aux photographies d'ensemble, aux photographies du décor de structure ;

- pour les bâtiments à étages non relevés, on donnera le nombre, le genre des étages, la nature des ouvrages de division (ex. : sous-sol à voûte en berceau longitudinal ; étage de soubassement à voûtes d'ogives ; rez-de-chaussée ; deux étages de comble sur plancher, dont un à surcroît) ;

¹ Cf. introduction.

- eu égard aux fonctions générales du texte, l'on pourra rarement se passer d'en écrire un à propos de la structure. Les détails de structure notamment (ex. : les deux rouleaux d'un arc) ont une grande importance ; or ils sont difficilement lisibles sur l'illustration.

Exemple d'un exposé de structure

Reprise entre la nef et le chœur¹.

- Grandes-arcades² La 1ère grande-arcade droite, seule différente des autres, est couverte d'un arc en plein-cintre à un seul rouleau non mouluré.
- Voûtes. Sur les trois premières travées, voûtes d'ogives semblables³. La troisième clef est détruite.
- Arcs-boutants⁴ Il n'y a d'arc-boutant qu'entre la 2e et la 3e travée. Cependant il y a des arrachements d'arc-boutant entre la 1ère et la 2e. Le point d'application de ces deux arcs est très en dessous de la retombée des voûtes actuelles. Celles-ci doivent donc remplacer des voûtes contemporaines (projetées ou détruites) des arcs-boutants.

D. Elévations

Les élévations sont le domaine privilégié de la description par l'image. Malgré cela, on se passera rarement de tout texte : il y a en général des reprises, des inscriptions, des parties non photographiables, etc.

E. Couvertures

- Renvois au plan-masse (plan de toiture), aux coupes, aux photos d'ensemble, aux photos des accessoires ;
- il y aura un texte court pour toutes les charpentes : charpente d'origine, charpente refaite ou très remaniée ; pour les charpentes retenues, leur type (ex. : charpente à chevron formant ferme, charpente à pannes, etc.) et, si possible, leur matériau (ex. : chêne).

F. Distribution intérieure

- Renvois aux plans, aux coupes et aux schémas de distribution ; pour chaque pièce, renvois aux photographies intérieures ; renvois aux photographies des immeubles par destination ;
- légende donnant la destination des pièces. Cette légende deviendra bien souvent exposé pour rendre compte de remaniements et de récurrences.

¹ Ici, renvois aux plans et coupes transversales et aux photos intérieures d'ensemble.

² Ici, renvois à la coupe longitudinale, au profil du grand-arc.

³ Ici, renvois au profil de l'ogive, à la photo de la clef.

⁴ Ici, renvoi à la photo de l'arc-boutant de droite.

G. Escaliers

Il faut donner le type et le matériau de tous les escaliers. Pour les escaliers retenus, on confrontera le contenu théorique de la description avec le contenu réel de l'illustration et on comblera par le texte la différence entre ces deux contenus. Les escaliers sont évidemment compris dans le programme photographique de couverture complète. Il est vrai que les escaliers les plus étroits ne sont pas « photogéniques ». On ne négligera cependant pas l'apport très précieux des photographies de détail (ex. : jonction de la marche avec le noyau). Presque tous les escaliers sont représentés sur les plans généraux. Les coupes ne sont pas, en revanche, situées avec le souci de les faire passer par l'escalier. De plus, les escaliers de structure complexe sont illustrés par des plans de détail à plusieurs niveaux. Il n'y aura pas lieu de regretter l'absence habituelle de coupes ; celles-ci n'apportent que quelques informations complémentaires, en particulier des données métriques secondaires (ex. : l'échappée).

IV - DESCRIPTION D'UN EDICULE ET D'UN OUVRAGE D'ART

Les édicules et les ouvrages d'art n'ayant pas d'espaces libres et ayant tout au plus un espace intérieur rudimentaire, leur description pose moins de problèmes que celle d'un édifice. Mais les principes généraux énoncés au sujet de celui-ci s'appliquent également à leur propos.

Le plan que nous présentons définit à la fois le contenu de la description et l'organisation du texte descriptif.

1. Situation

Pour certaines de ces œuvres, il peut être nécessaire de rendre compte des relations avec le milieu naturel du point de vue du relief (ex. : croix, église) et de l'hydrographie (ex. : pont, bassin), des relations avec le milieu construit (ex. : arc monumental, fontaine), plus rarement des relations avec le milieu économique et social (ex. : halles, lavoir).

Dans la plupart des cas, un renvoi à la carte de localisation des œuvres suffit à rendre compte de sa situation. Il y aura également presque toujours un texte, pour caractériser d'un mot le milieu naturel ou pour décrire les relations avec le milieu construit et avec le milieu économique et social.

2. Matériaux

Mêmes instructions que pour un édifice (cf. p. 35-36).

3. Composition

Il n'y a jamais de composition d'ensemble. Certaines œuvres ont une structure élémentaire (ex. : lanterne des morts, pont, écluse). Certaines n'ont pas d'élévation (ex. : bassin). Sous quelques dénominations, nous trouvons des constructions qui sont parfois à la limite de la définition de l'édifice et de l'édicule (ex. : certains lavoirs) et qui ont structure, élévation, couverture et espace intérieur ; mais cet espace réduit n'est pas susceptible d'une distribution, encore qu'il y ait exceptionnellement des escaliers (ex. : escalier d'accès à la terrasse dans un arc monumental).

C'est l'ensemble de ces informations qui doivent être présentées sous le titre « composition ». Dans presque tous les cas, la photographie en rend compte parfaitement.

L'emploi du relevé régulier, répondant aux mêmes règles que pour les édifices, sera réservé aux édicules présentant un ordonnancement. A défaut de relevé régulier, on fera des relevés schématiques pour les œuvres à structure (ex. : plan et coupe d'une lanterne des morts).

Les compléments du texte pourront porter sur l'homogénéité de l'œuvre, le parti de décor (iconographie, techniques, ...), les escaliers, etc. (encore qu'il sera souvent plus simple de rassembler, dans les conclusions, interprétation et constatation). Lorsque le décor présente une importance particulière, il fait l'objet d'une ou plusieurs monographies d'objets mobiliers.

4. Dimensions

Nous avons dit combien il était difficile de sélectionner les dimensions significatives d'un édifice. Pour les édicules et les ouvrages d'art en revanche, on peut isoler les quelques dimensions qui donnent l'échelle, car il ne s'agit que de donner un ordre de grandeur de l'œuvre. L'on peut donc s'accommoder d'une précision toute relative.

On peut distinguer trois cas :

- la dimension verticale. Pour la plupart des œuvres, la hauteur est la dimension la plus significative et elle suffit à donner l'échelle (pour un puits, la hauteur est celle de sa superstructure) ;

- les dimensions horizontales. Rares sont les œuvres qui ne peuvent se définir que par ces dimensions (ex. : bassin). Il y a deux dimensions horizontales, sauf le cas des plans carrés ou circulaires pour lesquelles la dimension unique est appelée largeur ou diamètre ;
- la dimension verticale et les dimensions horizontales (ex. : tumulus, pont). Mêmes observations que ci-dessus en ce qui concerne les plans carrés et circulaires.

On donnera systématiquement des dimensions, au risque de « paraphraser » quelquefois un relevé. Les mesures seront toujours prises hors-œuvre (ex. : la largeur d'un pont comprend la largeur du tablier et les épaisseurs du garde-corps, mais pas toutefois la saillie des becs).

CHAPITRE III : LES CONCLUSIONS

Les conclusions sont un commentaire critique. Elles établissent une synthèse des informations données par l'historique et par la description, et des informations complémentaires qui relèvent du contexte de l'œuvre ou de la littérature spécialisée. Elles forment un texte continu et organisé selon la logique du discours. La rédaction devra être d'autant plus claire et soignée que les conclusions sont appelées à constituer la matière principale du texte des publications imprimées ou électroniques.

Il n'y a pas de plan-type pour l'exposé des conclusions. Cependant, l'usage démontre généralement que l'ordre chronologique déjà adopté pour l'historique est plus favorable à leur exposé que l'ordre propre à la description.

Pour définir le contenu des conclusions, nous distinguons plusieurs perspectives de réflexion.

Plus que toute autre partie de la monographie, les conclusions ne donnent qu'un état provisoire des connaissances. Elles ne peuvent prendre une certaine ampleur qu'à la condition de dépasser les limites de l'étude monographique. On devra cependant au moins faire la synthèse des observations concernant l'homogénéité de l'œuvre et l'essai de datation des parties. De nouvelles études, à caractère monographique ou synthétique, issues ou non de l'Inventaire général, peuvent être l'occasion de mettre à jour les conclusions.

I. PRESENTATION DU PARTI GENERAL OU DES PARTIS GENERAUX SUCCESSIFS

Le parti général est l'ensemble des caractères dominants de l'œuvre. Tous les aspects de celle-ci peuvent concourir à sa définition ; les traits à mettre en évidence doivent donc être trouvés dans plusieurs parties de la description. Mais ces traits sont par définition solidaires les uns des autres, si bien que le parti général peut être désigné par un seul de ces traits.

La présentation du parti général est donc une sorte de synthèse de la description. Elle n'est cependant pas assimilable à celle-ci pour les raisons suivantes :

- l'exposé du parti général doit tenir compte de la dimension historique (ex. : une église à deux vaisseaux ayant perdu un troisième vaisseau ou en attente d'un troisième, n'a pas un parti général à deux vaisseaux). Un même édifice peut avoir eu successivement plusieurs partis généraux ;

- le parti général n'est perçu que par référence à des typologies, qu'elles soient issues de classifications particulières établies par les chercheurs de l'Inventaire général dans le cadre d'observations générales ou qu'elles résultent de travaux de spécialistes. Il faudra faire référence à ces observations générales (ex. : église à clocher-porche en façade) ou à ces travaux de spécialistes (ex. : église à file de coupes), à moins qu'il ne s'agisse de types définis dans le *Vocabulaire de l'architecture* (ex. : église-halle, église de type basilical).

II. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS CONCERNANT L'HOMOGENEITE DE L'ŒUVRE

Cette synthèse est indispensable et doit figurer dans tous les dossiers. Au cours de la description, on a noté toutes les reprises, l'antériorité relative d'une partie par rapport à une autre. L'ensemble de ces observations doit conduire à des conclusions. Elles peuvent, d'ailleurs, n'être que le constat de l'homogénéité de l'œuvre. Si celle-ci n'est pas homogène, on pourra toujours, de manière plus ou moins hypothétique, reconstituer l'ordre chronologique de la construction des différentes parties, en rassemblant par périodes ou même par campagnes les parties qui paraissent contemporaines (ex. : 1ère période : le vaisseau central de la nef et le chœur. 2e période : les collatéraux de la nef et la sacristie).

Il ne faut pas reprendre la description des reprises : dans la description, on observe ; dans les conclusions, on affirme. Les références justificatives des conclusions sont dans la description. Cependant, les différentes périodes ou campagnes de construction peuvent être caractérisées par un trait distinctif, qui leur compose une sorte d'identité (ex. : « Le chœur avec ses chapiteaux corinthiens est postérieur à la nef avec ses chapiteaux à crochets. On retrouve des chapiteaux à crochets dans le collatéral droit du chœur »).

III. ESSAI DE DATATION DES PARTIES

De sa propre autorité, le chercheur devra au moins dater approximativement les différentes périodes ainsi dégagées. Les classements par style (roman, gothique, etc.) ne peuvent se substituer à cette datation.

Le chercheur établira les liaisons qui s'imposent entre les informations historiques et les observations faites *in situ*. On retrouvera donc dans les conclusions la critique des dates et des attributions données dans l'historique (ex. : « La chapelle qui, d'après les textes, a été construite

par Mathieu en 1530, peut être identifiée avec l'actuelle sacristie. Ce Mathieu doit être Pierre Mathieu, actif vers cette période »).

Les conclusions des auteurs ayant déjà étudié l'œuvre seront citées sous leur responsabilité. On ne les développera que dans le cas où elles seraient différentes de celles finalement retenues par l'auteur du dossier, et particulièrement les conclusions contestables qui, ayant reçu une certaine diffusion, risquent de se perpétuer. Cependant, le cas échéant, on placera sous l'autorité de l'auteur d'une étude de référence les conclusions adoptées.

Les conclusions sur la datation des parties peuvent être utilement traduites par un plan chronologique, voire par un dessin en trois dimensions, moyennant les quelques précautions indispensables qui permettront de représenter les éventuelles incertitudes sur les limites.

Par exemple, si les limites des campagnes sont incertaines, on pourra privilégier une représentation schématique, par nature indicative, ou encore utiliser les ressources offertes par l'infographie pour marquer une zone de doute. A l'inverse, les interruptions de campagne parfaitement localisées seront sans inconvénient reportées sur un document en plan ou en trois dimensions issu d'un relevé régulier.

IV. ESSAI DE RESTITUTION

L'observation des vestiges, des arrachements, des attentes, rapprochée éventuellement de l'information historique, permet quelquefois de faire des restitutions d'états antérieurs ou projetés. Il ne faut pas confondre ces restitutions avec les descriptions d'états antérieurs ou projetés, figurant dans l'historique, qui sont uniquement construites sur documents.

Une certaine prudence s'impose bien sûr en ce domaine. Mais, à condition de faire les réserves d'usage, il n'y a pas de raison de passer sous silence une hypothèse qui pourrait être féconde, voire de la traduire en deux ou trois dimensions. Une restitution en trois dimensions à partir de relevés peut trouver sa place dans les conclusions. En effet, ce type de dessin est par nature synthétique, comme l'est l'énoncé du parti général pour les conclusions textuelles.

De plus, dans la perspective de la mise en ligne informatique, cette forme de représentation, comme la carte, peut être un moyen d'accès privilégié à la monographie : il suffit de cliquer sur une zone pour accéder à sa description, à la partie du dossier qui la concerne.

V. MISE EN PLACE DE L'ŒUVRE DANS L'EVOLUTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE

Il s'agit de mettre en corrélation les rapports de l'œuvre étudiée avec les œuvres environnantes, avec les autres œuvres du même maître d'ouvrage, du même maître d'œuvre, avec ses sources d'inspiration, avec les influences et imitations qu'il a pu produire. Les notions de style qui ont été proscrites de l'historique et de la description trouvent ici leur place dans le discours. On voit que par cette dernière partie, le dossier ouvre sur des perspectives très vastes ; il ne peut être question de s'y engager systématiquement.

La plupart du temps, on se contentera de faire état :

- des principaux rapprochements établis par les auteurs qui ont étudié l'œuvre ;
- des rapprochements que l'auteur du dossier a pu faire lui-même sur le terrain (ex. : similitude des portails de deux églises voisines).